

FINALES FEDERALES PAR CLASSEMENT – Echelon Départemental – SAISON 2023/2024

Les finales fédérales par classement sont réservées aux joueurs et joueuses licencié(e)s compétition à la FFTT.

L'épreuve est ouverte à toutes les catégories, à l'exception des Poussins et des Poussines.

Les finales fédérales par classement se dérouleront les samedi 17 février et dimanche 18 février 2024

À PLOUAY

Horaires à définir selon le nombre de participants

Les finales fédérales par classement comportent 8 tableaux répartis sur 2 jours :

DAMES (elles joueront le dimanche 18 février)

- tableau F5 : joueuses classées 5 (soit compris entre 500 et 599 points) ;
- tableau F7 : joueuses classées 6 et 7 (soit compris entre 600 et 799 points) ;
- tableau F9 : joueuses classées 8 et 9 (soit compris entre 800 et 999 points) ;
- tableau F12 : joueuses classées 10, 11 et 12 (soit compris entre 1000 et 1299 points).

MESSIEURS (ils joueront le samedi 17 février SAUF LE TABLEAU H8 qui jouera le dimanche 18 février)

- tableau H8 : joueurs classés 5, 6, 7 et 8 (soit compris entre 500 et 899 points) ;
- tableau H10 : joueurs classés 9 et 10 (soit compris entre 900 et 1099 points) ;
- tableau H12 : joueurs classés 11 et 12 (soit compris entre 1100 et 1299 points) ;
- tableau H15 : joueurs classés 13, 14 et 15 (soit compris entre 1300 et 1599 points).

Les classements pris en compte sont les classements officiels diffusés début janvier (2^{ème} phase)

L'échelon départemental est qualificatif pour la finale régionale du **dimanche 21 avril 2024** qui aura lieu dans les Côtes d'Armor à Pontrioux, ainsi que pour la finale nationale des 29 et 30 juin 2024 qui aura lieu à Saint Berthevin en Mayenne.

Si un tableau n'est pas organisé (manque de participants), les qualifications se feront aux points licence des joueurs inscrits.

Déroulement de la compétition :

Tous les tableaux se disputent au meilleur des cinq manches.

Poules de 3 joueurs composées en conformité avec l'article I.302. A l'issue des poules, les 3 joueurs sont placés dans un tableau à élimination directe selon l'article I.305.4 des règlements fédéraux, avec classement intégral des huit premiers.

Toute absence non prévenue 48 heures avant sera sanctionnée d'une amende de 40 euros.

**Les inscriptions doivent impérativement parvenir au Comité
Pour **le vendredi 2 février 2024** (date limite d'engagement).**

Qualification pour la finale régionale, par tableau :

Féminines, TABLEAU DE 12 : 2 places par comité
Messieurs, TABLEAU DE 24 : 4 places par comité

Les places restantes sont attribuées au prorata du nombre de participants